

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale¹

Caroline Leblanc, T.S., Candidate au doctorat en santé communautaire, Chargée de cours, École de travail social, Université de Sherbrooke

caroline.leblanc3@usherbrooke.ca

Karine Bertrand, Ph.D., Professeure, Département des sciences de la santé communautaire, Université de Sherbrooke

karine.bertrand@usherbrooke.ca

Christine Loignon, Ph.D., Professeure, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence, Université de Sherbrooke

christine.loignon@usherbrooke.ca

RÉSUMÉ :

En pleine crise sanitaire, les personnes en situation d'itinérance doivent composer avec des ressources réduites les plaçant dans l'impossibilité de se conformer aux exigences de la santé publique. Les conditions sociales auxquelles elles sont confrontées peuvent engendrer des conséquences graves, ce qui vient exacerber les inégalités sociales et économiques déjà existantes. À partir d'une analyse critique des publications issues de la presse médiatique francophone, cet article vise à faire état du contexte pandémique dans lequel se trouvait la population itinérante montréalaise durant la première vague (entre le confinement et le déconfinement). Plus spécifiquement, l'objectif de cet article est de saisir les défis que les personnes en situation d'itinérance ont affrontés tant sur le plan personnel que social et économique, d'aborder les failles criantes de la situation en matière d'hébergement et enfin de susciter des réflexions sur la réalité vécue par les personnes en situation d'itinérance n'ayant pas eu recours aux refuges durant cette période.

59

MOTS-CLÉS :

Pandémie, itinérance, non-recours aux refuges

INTRODUCTION

En 2020, le virus à l'origine de la COVID-19 prend d'assaut la planète entière alors que les populations n'y étaient vraisemblablement pas préparées. Le 11 mars 2020, l'OMS déclare l'existence d'une pandémie à l'échelle du globe (Labrecque, 2020). Face à une propagation alarmante du virus, le gouvernement du Québec ordonne un confinement complet de la plupart des secteurs d'activité. Du 11 mars au 30 août 2020, c'est plus de 25 028 712 personnes dans le monde qui ont

¹ Nous tenons à remercier Thomas Gottin pour son soutien dans la révision de cet article, Anne-Catherine Kinnon et Sabrina Sabbah pour leur aide à la traduction ainsi que la Fondation Pierre Elliot Trudeau et la bourse d'études supérieures du Canada Vanier.

été contaminées et 843 151 qui en sont décédées. Au Québec, on recensait à cette date plus de 62 352 cas positifs confirmés sur 1 101 190 personnes testées, dont plus de 5758 personnes infectées qui y ont succombé (Gouvernement du Canada, 2020). Les personnes âgées ont beaucoup souffert non seulement des effets directs du virus sur leur santé physique, mais également des conséquences liées aux mesures sanitaires, notamment le confinement, sur leur santé mentale. Parmi les groupes de personnes particulièrement touchées par cette crise sanitaire se trouvent aussi celles en situation d'itinérance. En effet, en raison des comorbidités vécues sur les plans physique et mental, la population en situation d'itinérance est l'une des plus vulnérables à l'égard du risque d'être infectée par la COVID-19 et reste largement susceptible d'en subir de graves conséquences (Ferah, 2020b).

Alors que les personnes en situation d'itinérance étaient aux prises avec de nombreux problèmes psychosociaux et de santé, tant sur le plan des dépendances aux substances psychoactives et des risques qui y sont associés (tels le sevrage et les surdoses) que sur celui de la santé physique et de la santé mentale, la rupture ou la diminution des services durant la période de confinement est devenue un enjeu pour leur survie (Bertrand, 2020). L'inaccessibilité des services a donc eu un impact important sur le bien-être des personnes en situation d'itinérance. Face à ce constat, il ne s'agit plus seulement d'un enjeu de santé publique, mais également de justice sociale. Il est alors crucial de prendre un moment pour comprendre les défis auxquels ces personnes ont été confrontées afin de mieux assurer leur sécurité (sur tous les plans) et leur dignité dans un tel contexte sanitaire.

Sans prétendre dresser un portrait exhaustif de la situation, cet article vise, à partir d'une recension dans les médias, les objectifs suivants : 1) Faire état du contexte pandémique et plus précisément de la période de confinement et de déconfinement dans laquelle a été plongée la population itinérante montréalaise durant la première vague; 2) Saisir les enjeux vécus par les personnes en situation d'itinérance tant sur le plan personnel que social et économique; 3) Aborder les failles criantes de la situation en matière d'hébergement; 4) Susciter des réflexions sur la réalité vécue par les personnes en situation d'itinérance qui ne fréquentaient pas les refuges durant cette période.

Cet article est divisé en cinq sections. La première partie présente la méthodologie de recherche. La deuxième section porte un regard sur les conséquences du confinement durant la pandémie, notamment sur les conséquences personnelles, sociales et économiques que cette dernière a eues sur la population itinérante à Montréal. La troisième partie aborde l'organisation des services en itinérance (hébergement, soutien psychosocial, en dépendance, etc.). La quatrième partie soulève la réalité des ressources en hébergement. Enfin, la dernière partie traite du non-recours aux hébergements.

1. Méthodologie

Pour répondre aux objectifs de cet article, nous avons réalisé une analyse critique des publications issues de la presse écrite dans les journaux suivants : *Le Devoir*, *La Presse* et le *Journal de Montréal*. Ces journaux sont ceux qui ont accordé le plus d'attention à la situation de l'itinérance à Montréal et sont donc les plus pertinents à cibler. Les critères d'inclusion étaient : 1) les articles traitant de l'itinérance et de la COVID-19 et 2) les articles publiés concernant la première phase du confinement entre mars et mai 2020. Les critères d'exclusion étaient : 1) les articles qui n'abordaient pas l'enjeu de l'itinérance en contexte de pandémie et 2) les articles qui touchaient les régions. Ce choix est dû au fait que les articles portant sur la réalité des personnes en situation d'itinérance se situaient majoritairement dans la zone du Grand Montréal et qu'il était plus difficile d'obtenir une vision plus globale du contexte en région. Toutefois, il importe de préciser que nous n'ignorons pas le fait que cette problématique est malheureusement bien étendue en région et que les défis qu'elle comporte y sont tout aussi complexes. Au total, 68 articles de journaux ont été retenus (35 dans le *Journal de Montréal*, 16 dans *La Presse* et 17 dans *Le Devoir*).

De plus, pour rehausser notre compréhension des conséquences de la pandémie sur les personnes en situation d'itinérance, plus spécifiquement de la situation liée au déploiement de campements qui a pris de l'ampleur après la première vague, nous avons retenu 14 articles médiatiques (publiés par le *Journal de Montréal*, *La Presse*, *la Presse canadienne*, *Le Devoir*, *Radio-Canada* ainsi que le journal *Le Métro*) qui portent sur l'itinérance et les campements. Enfin, pour bonifier la recension médiatique, nous avons consulté les communiqués de presse du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes à Montréal (RAPSIM) et une présentation de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance sur la COVID-19 et l'itinérance, et nous nous sommes appuyées sur le rapport préliminaire intitulé « Genre et intervention en dépendance en contexte de pandémie auprès de personnes en situation de précarité sociale » (Bertrand, 2020).

Précisons que l'analyse critique des écrits médiatiques a été privilégiée, étant donné que durant cette période, la production d'articles a majoritairement été réalisée par le milieu du journalisme. Ce type de documents a permis d'avoir accès à une pluralité de propos issus d'experts, dont ceux d'intervenants, de scientifiques et de décideurs, pour appréhender la situation. Les articles retenus ont été résumés et classifiés, selon les informations pertinentes à l'étude, comme ceux axés sur les conséquences de la pandémie, sur les mesures qui ont été mises en place pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et sur la réalité des personnes qui n'ont pas eu recours aux refuges. L'expression retenue pour désigner cette population dans la littérature anglophone est celui de personne *unshelter* :

« Les personnes “unshelter” sont des individus difficiles à rejoindre, très visibles, mais qui évitent les refuges organisés et choisissent de dormir sur des bancs de parc, dans les ruelles, dans les entrées de portes, sous les ponts, près des gares et dans des voitures abandonnées. » (traduction libre de Roncarati, O'Connell, Hwang et al., 2018)

61

Ces personnes *unshelter* font face à des conséquences plus graves sur le plan du bien-être et de la santé que celles qui fréquentent les refuges. Elles seraient ainsi plus enclines à avoir recours aux services d'urgence, étant plus à risque de souffrir de problèmes de santé chroniques (Petrovich, Hunt, North et al., 2020). Il s'agit d'un groupe de personnes qui n'est pas souvent documenté, malgré le niveau de risques de mortalité accru auxquels il est exposé (Roncarati, O'Connell, Hwang et al., 2020).

2. Les conséquences de la pandémie chez les personnes en situation d'itinérance

Dès le début de la pandémie, l'ensemble de la population a dû modifier sa manière de vivre, et les personnes en situation d'itinérance n'y ont pas fait exception. En effet, lorsque la population a été confinée, ces dernières ont été touchées de plein fouet par la COVID-19. Rapidement, les ressources disponibles se sont resserrées et cette crise sanitaire est devenue un défi d'envergure, particulièrement pour les personnes en situation d'itinérance.

Dans les faits, la pandémie est venue affecter de manière disproportionnée leur situation de vie et leur santé, et elle a rendu difficile la réponse à leurs besoins de base (se loger, se nourrir, avoir accès à de l'eau, à des toilettes et à une douche, etc.) (Bertrand, 2020). Lorsque les commerces ont fermé, cette situation a aggravé encore davantage la précarité de leurs conditions de vie. Leurs ressources ont ainsi été restreintes du jour au lendemain, tant sur le plan économique que personnel et social. Selon Serge Lareault, dont les propos sont rapportés dans le journal *Le Devoir* :

« Tout s'est arrêté pour les personnes de la rue, et on se rend compte de l'itinérance cachée, celle qu'on ne voyait pas, dit-il. Les personnes qui passaient la nuit dans les restaurants comme des Tim Hortons ou des McDonald's [...] comme tous ces commerces sont fermés, on voit des gens qui sont très mal pris. » (Noël, 2020)

L'invisible est devenu visible. Les femmes qui vivaient dans l'ombre avant la pandémie n'avaient plus accès à différentes ressources comme les bibliothèques, les restaurants, les cafés et les centres d'achat. Ces lieux avaient en effet pour avantage pour elles de dissimuler leur présence dans l'espace public (Lussier, 2020). Cette diminution des ressources a donc mené à une détérioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance dans leur ensemble (Nadeau, 2020b).

1.1 Soutien économique en situation d'itinérance

Les rues sont tellement devenues désertes que soudain, il n'y avait plus personne pour soutenir économiquement les personnes en situation d'itinérance. Ces dernières ont donc dû s'adapter et faire preuve de résilience. Pour respecter les mesures sanitaires et ainsi trouver de l'argent, elles ont dû innover pour interpeller le peu de passants encore présents dans les rues. Par exemple, certaines personnes ont fixé un petit verre au bout d'une branche d'arbre pour s'assurer de bien respecter la distanciation physique. D'autres ont décidé de porter un masque et des gants afin que les passants et les automobilistes n'aient pas peur d'elles. Toutefois, lorsqu'elles arrivaient à obtenir de l'argent comptant, le peu de commerçants encore accessibles ne pouvaient l'accepter en raison de mesures préventives, ce qui complexifiait leur survie (Magnaval et Chataigner, 2020; Noël, 2020).

1.2 L'hygiène personnelle en situation d'itinérance

Les personnes en situation d'itinérance dépendent beaucoup de lieux publics pour arriver à survivre et maintenir leur hygiène personnelle. Ann-Gaël Whiteman, coordonnatrice de la maison Jacqueline, à Montréal, précise que « pendant des semaines, elles (les femmes itinérantes) n'avaient pas d'endroit pour prendre une douche ou pour faire leurs besoins. Elles étaient sales, certaines s'urinaient dessus, c'était vraiment terrible » (Nadeau, 2020 b). Comme le souligne Mme Émilie Fortier, directrice des opérations à la Mission Old Brewery : « Ça devient un enjeu de santé publique quand ils n'ont pas accès aux toilettes pour se laver les mains » (Iskander, 2020) et que l'accès à l'eau potable devient une denrée rare (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020b). Par conséquent, la Ville de Montréal s'est mobilisée en installant une quarantaine d'îlots sanitaires sur le territoire (Lepage, 2020a). Toutefois, malgré cette volonté, l'accès aux sanitaires restait quand même limité pour certaines personnes dans le besoin.

1.3 L'alimentation en situation d'itinérance

Le peu de ressources encore disponibles a rendu la réponse à leurs besoins plus ardue. Alors que l'alimentation est un besoin vital pour assurer de meilleures défenses et encore plus lorsqu'on vit dans la rue (Girouard, 2020), les denrées sont devenues plus restreintes et difficiles à obtenir. Ainsi, certaines ressources alimentaires ont tenté de maintenir leurs services de centre de jour, mais en réduisant le nombre d'usagers dans leurs locaux (Duchaine, 2020a). D'autres ont dû déplacer leurs services directement dans la rue, puisqu'elles n'avaient plus suffisamment d'espace dans leurs locaux pour respecter les restrictions sanitaires (Nadeau, 2020b). Enfin, certaines ressources communautaires offrant des repas ont dû complètement cesser leurs services, ce qui n'a pas été sans répercussions sur le bien-être des personnes en situation d'itinérance.

La situation était à ce point grave que le directeur du SPVM, Sylvain Caron, rapportait dans les médias que les personnes en situation d'itinérance souhaitaient même se faire arrêter pour pouvoir manger (Lefevre, 2020b). Dans ce cas, la Ville de Montréal a dû prêter main-forte à Moisson Montréal pour que les services d'aide alimentaire se poursuivent sur son territoire (Lévesque, 2020c).

Plusieurs centres de jour extérieurs ont été installés sur le territoire montréalais pour nourrir les personnes en situation d'itinérance (Agence QMI, 2020a; Corriveau et Bélair-Cirino, 2020b; Pelletier, 2020), dont un qui était mobile (Corriveau, 2020a). Ils étaient alors des centaines à se présenter chaque jour; parmi ces personnes, on pouvait aussi rencontrer des familles vivant une grande précarité socioéconomique (Poiré, 2020). L'extrait suivant décrit bien la situation telle que la rapportait Serge Lareault, commissaire en itinérance de la Ville de Montréal :

« La pandémie a fait que du jour au lendemain, les gens de la rue ont tout perdu. Ils ont perdu des services communautaires, des services alimentaires, des restaurants ont fermé, des donateurs dans la rue ont disparu. Ça a été de la très grande misère humaine dès les premiers jours, il fallait agir très vite en tant que ville pour nourrir quelque 2000 personnes par jour et en héberger au-dessus de 600. » (Poirier, 2020c)

David Chapman, coordonnateur à l'organisation Résilience, à Montréal, précise que les conditions extérieures n'étaient d'ailleurs pas idéales. Les tentes qui servaient d'abris pour les centres de jour n'avaient pas de murs. Par temps pluvieux ou froid, la distribution de nourriture devenait des plus complexes (Giguère, 2020b). Néanmoins, il précise que « [d]'être dans le parc, cela nous (Organisation Résilience) a permis de mieux rejoindre les gens. On peut en aider plus. Et comme on a plus d'espace, c'est plus sécuritaire » (Marin, 2020). Cependant, Nakuset, directrice générale du Foyer des femmes autochtones de Montréal et également impliquée à la direction de l'organisme Résilience, à Montréal, « trouve insensé de forcer ces gens à passer toutes leurs journées dehors. [...] Comment voulez-vous que l'on convainque ces gens-là que la société se soucie de leur sort quand on les laisse dehors toute la journée? » (Giguère, 2020c).

1.4 Répit en situation d'itinérance

Selon le commissaire à l'itinérance de la Ville de Montréal, Serge Lareault, il est difficile de trouver suffisamment d'endroits pouvant accueillir des personnes en situation d'itinérance en temps de pandémie (Giguère, 2020c). C'est pourquoi les différentes instances communautaires, publiques et politiques ont dû faire preuve de créativité. À titre d'exemple, plusieurs acteurs se sont mobilisés en un temps record, avec le soutien de l'organisation Exeko, pour transformer le hall de la Grande Bibliothèque nationale en centre de jour. Ce centre de jour pouvait accueillir une quarantaine de personnes en situation d'itinérance entre 10 h et 16 h (Cyr, 2020; Roy-Brunet, 2020), alors que cet endroit aurait pu en temps normal en accueillir plus de 200-250 (Giguère, 2020c). Ces efforts pour respecter les mesures sanitaires ont ainsi réduit considérablement l'accès aux ressources nécessaires pour le bien-être des personnes en situation d'itinérance. Leur temps de répit hors de la rue s'en est trouvé encore plus restreint. Elles n'ont eu d'autre choix que d'occuper davantage l'espace public, ce qui a rendu la cohabitation avec le reste de la communauté encore plus difficile.

1.5 L'occupation de l'espace public

Pour assurer le respect de la distanciation physique dans l'espace public, des pouvoirs additionnels ont été attribués aux autorités. L'un de ces pouvoirs consistait à donner des constats d'infraction, voire à procéder à l'arrestation des personnes qui ne collaboraient pas (Corriveau et Bélair-

Cirino, 2020b; Lefevre, 2020b). Or, la majorité des personnes qui fréquentaient la rue pendant le confinement n'étaient autres que les personnes en situation d'itinérance. Ces dernières étaient plus visibles et donc encore plus sujettes à subir de la stigmatisation et à faire l'objet de plaintes.

En effet, certains citoyens ont eu peur que les personnes en situation d'itinérance soient systématiquement infectées par la COVID-19 (Ferah, 2020a). Certains citoyens sont même allés jusqu'à prendre des photos des personnes en situation d'itinérance qui ne respectaient pas la distanciation afin de les dénoncer aux policiers (Nadeau, 2020c). Comme le souligne un homme en situation d'itinérance : « Être itinérant, ce n'est pas une maladie [...]. Quand je marche sur les rues avec mon sac à dos, les gens m'évitent. C'est insultant. Dans mon sac à dos, j'ai ma maison, pas la COVID! » (Nadeau, 2020c).

La distanciation physique n'est pas adaptée au monde de la rue. Pour les femmes autochtones, par exemple, cette réalité n'est pas sécuritaire. Elles doivent rester ensemble pour prévenir les agressions dont elles sont souvent victimes (Noël, 2020). Dans les faits, les personnes en situation d'itinérance ont tendance à rester en petits groupes serrés, pour assurer leur sécurité, surtout la nuit (Nadeau, 2020c). Par conséquent, les organismes ont demandé plus de clémence et de tolérance à l'égard des personnes en situation d'itinérance dans ce contexte pandémique. Les individus souffrent et vivent des besoins criants en contexte de pandémie, ce qui fait que les interventions policières n'ont pas leur place (Noël, 2020). Pourtant, plusieurs contraventions d'un montant de 1546 \$ ont été données aux jeunes de la rue, par exemple, parce qu'ils s'étaient regroupés (Giguère, 2020a).

Le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), Philippe-André Tessier, s'est dit inquiet des pratiques discriminatoires menées à l'égard des personnes en situation d'itinérance. Il a demandé aux services de police de tenir compte de leur situation, à savoir qu'elles n'ont pas d'endroit où se loger (Giguère, 2020d). Il n'était pas question de mettre en doute les mesures sanitaires émises par le gouvernement, mais bien de considérer l'impact disproportionné des constats d'infraction sur une population aussi vulnérable (Poirier, 2020b). Pour finir, il nous a aussi rappelé que « le profilage discriminatoire demeure interdit même lorsque des mesures d'urgence sanitaire et d'urgence civile sont en place » (Giguère, 2020d).

3. Les ressources organisationnelles

De toute évidence, la vie des personnes en situation d'itinérance a été bouleversée par la pandémie (Letarte, 2020; Poirier, 2020c). La rupture de leur routine est venue amplifier leurs difficultés psychologiques (manifestations anxieuses et dépressives, irritabilité, troubles du sommeil, etc.) (Bertrand, 2020). Bien que la docteure Mylène Drouin, directrice de la santé publique de Montréal, ait précisé que tous les services offerts aux personnes en situation d'itinérance étaient considérés comme essentiels et devaient être maintenus (Lévesque, 2020 b), plusieurs ont pris la décision de fermer complètement, faute de pouvoir respecter les consignes sanitaires. Par conséquent, l'offre de services pour les soutenir est devenue plus restreinte et plus impersonnelle avec l'implantation des mesures de distanciation : « Les gars de la rue, je les trouve bien résilients et compréhensifs. Tout leur a été coupé d'un seul coup, incluant le love qui venait avec la prestation de services, et je pense que c'est ce qui a le plus fait mal », affirme Jean-Denis, adjoint à la direction de l'organisme Sac à dos (Girouard, 2020).

Beaucoup de suivis psychosociaux et de traitements en dépendance ont dû être arrêtés ou ralentis durant une période où le niveau de détresse était élevé (Bertrand, 2020). La plupart des sites d'injection supervisée à Montréal ont dû fermer leurs portes, faute de matériel de protection (masques, jaquettes et visières) (Coutu, 2020). Seule la salle d'injection supervisée

(SIS) de l'organisme Cactus a pu être maintenue, alors que les trois autres SIS ont dû fermer temporairement, ce qui a eu un impact important sur la santé des personnes aux prises avec une dépendance aux drogues injectables (Coutu, 2020). Ces décisions ont laissé plusieurs personnes sans ressources de prévention et les ont ainsi exposées à des risques de surdose.

Certaines personnes se sont senties délaissées au moment où elles avaient le plus grand besoin de soutien, notamment lorsque la prise de risque associée à leur consommation avait augmentée (Bertrand, 2020). On décompte 559 décès reliés à une surdose aux opioïdes², et le taux de décès le plus élevé a été atteint entre les mois d'avril et juin 2020, soit durant la pandémie (Institut national de santé publique, 2020). Selon le directeur général de Dopamine, Martin Pagé, les salles d'injection supervisées sont un service qui aurait dû être priorisé : « Nos populations sont très précaires et elles ont de moins en moins de services. On a beaucoup de cas de maladies pulmonaires. On demande que leurs droits soient respectés » (Coutu, 2020).

Jean-François Mary, directeur de l'organisme Cactus (2020), estime même que ce type de service aurait dû être accessible dans les hébergements d'urgence qui ont été déployés. Si cela avait été le cas, des surdoses mortelles comme celle survenue dans l'un des refuges d'urgence mis en place durant la pandémie à Montréal auraient pu être prévenues.

Jessica Quijano, coordonnatrice de l'Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues, dénonce avoir « [...] des clients qui ont des signes de COVID-19, mais qui ne veulent pas aller à l'hôpital, car ils devraient être en sevrage, ce qui est trop difficile pour eux. Pendant ce temps, ils se promènent librement dans la rue, et la santé publique ne veut pas nous entendre » (Paré, 2020a).

À cet effet, Jean-Sébastien Fallu, professeur à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et expert en dépendance, soulève :

« le réseau de la santé aurait dû depuis longtemps s'adapter pour accueillir ce genre de clientèle. Selon lui, à l'heure où l'on parle de permettre la consommation dans des refuges pour itinérants, les hôpitaux pourraient encore plus facilement prendre ce virage à long terme, comme ils disposent de davantage de ressources. » (Paré, 2020a)

En période de crise sanitaire, la consommation comporte des risques plus élevés. Le contrôle accru des douanes complexifie la situation et rend plus difficile l'entrée de la drogue sur le territoire canadien. Cette situation peut engendrer une augmentation de l'agressivité dans les rues et générer des psychoses. Nombre de personnes se retrouvent à vivre des sevrages non volontaires, ce qui peut les inciter à consommer de la drogue de moins bonne qualité (Ferah, 2020a) et augmente d'autant plus les risques imminents de surdose : « [À cause de la fermeture des frontières] les gens n'avaient plus accès à leur consommation habituelle. Ils étaient en manque et étaient donc plus prêts à acheter n'importe quoi », explique Annie Aubertin, directrice de l'organisme Spectre de rue (Paré, 2020b).

Pour les personnes ayant réussi à contrôler leur consommation avant la pandémie, le manque de ressources pour les soutenir n'a fait que les exposer à des rechutes. Même les réunions des Alcooliques Anonymes et des Narcotiques Anonymes ont cessé leurs activités régulières et ont dû transformer leur soutien en rencontres virtuelles. Or, l'accès au virtuel pour des personnes en situation d'itinérance reste toujours très complexe (Gagné-Coulombe, 2020). De toute évidence, cette rupture et cette diminution des services sont venues accentuer l'isolement social et ont généré

2 Le nombre de décès dans le deuxième trimestre (avril et juin 2020) rapporté sera appelé à augmenter lorsque les causes de décès auront été déterminées au terme des investigations. Seulement 72 % des résultats toxicologiques ont été analysés dans le nombre rapporté pour le deuxième trimestre de 2020.

une détresse humaine pouvant augmenter le risque de passage à l'acte suicidaire (Bertrand, 2020). Il est par conséquent nécessaire d'affirmer que l'organisation des services a été malmenée, ce qui a eu des conséquences sur la vie et la santé des personnes en situation d'itinérance :

« Parmi les activités suspendues [...], on compte également les cliniques SIDEP offrant des services de dépistage du VIH et autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), les activités de surveillance des surdoses, les activités de tables régionales de concertation intersectorielle, les interventions des travailleurs de milieux de proximité, et bien d'autres. » (Bertrand, 2020 : 16)

La pandémie est venue réduire les possibilités offertes aux personnes en situation d'itinérance pour les aider à maintenir un semblant de dignité. La rue n'est déjà pas facile à vivre. Elle l'est encore moins lorsque les ressources se font plus rares. Pour pallier ces manques, le réseau communautaire a dû mettre les bouchées doubles pour arriver à répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance. Selon Mme Julie Grenier, du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, ce réseau est « la colonne vertébrale de tout soutien aux personnes en situation d'itinérance » (Lévesque, 2020 b).

Rien n'était facile, car les organisations étaient déjà en manque d'effectifs avant la COVID-19. Chacune devait s'adapter, et ce, en opérant avec un nombre réduit de bénévoles pour des raisons de sécurité (Lepage, 2020a; Lussier, 2020; Nadeau, 2020b), un budget serré et des dépenses qui se multipliaient (Corriveau, 2020a). Une réalité qui a rendu bien difficile le maintien des services nécessaires pour assurer une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

Dans l'urgence d'agir, le milieu communautaire n'a pas tardé à sonner l'alarme auprès des différents paliers politiques, et réclamait les effectifs nécessaires pour protéger efficacement les personnes en situation d'itinérance et son personnel. Parmi les exemples cités, le manque de matériel de protection, l'absence d'endroits où référer les personnes qui avaient des symptômes, le manque d'espace pour les isoler, le manque de transport pour les déplacer vers les refuges d'urgence ainsi que le manque d'espace pour les héberger constituaient une liste prioritaire, mais non exhaustive (RAPSIM, 2020a).

En date du 28 mars 2020, afin de déployer plus de ressources et de mieux répondre aux besoins de la population itinérante, la Ville de Montréal a décrété « l'état d'urgence local sur le territoire de l'agglomération en raison des problèmes criants en matière d'itinérance, compte tenu de la fermeture de plusieurs ressources pour les sans-abris et la réduction de places dans les refuges destinés à cette clientèle vulnérable » (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020b; Fortin, 2020). Comme l'a souligné durant la première vague de la pandémie la mairesse de Montréal : « on est dans une situation de crise et ce sont les plus vulnérables qui en paient le prix » (Lefevre, 2020a).

4. Situation des ressources en hébergement

Toutes les ressources étant tombées au ralenti, plusieurs autres secteurs d'entraide ont également été touchés (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020a). Les visites de logements subventionnés et les listes d'attente pour du logement social se sont alors allongées, puisque le marché locatif privé ne pouvait pas répondre à la demande ou parce que les propriétaires avaient peur de louer leurs logements par crainte que les gens les contaminent (Lussier, 2020). Il était donc difficile pour quiconque vivant dans la rue de se trouver un chez-soi.

Les refuges, sur le pied de guerre, ont dû réduire leurs places pour respecter les consignes sanitaires et ne pouvaient donc plus répondre à la demande de plus en plus criante. Comme nous l'avons vu précédemment, le manque de place a été un défi important étant donné que la demande de la part des personnes souhaitant avoir recours aux services dépassait largement les places disponibles en refuge. L'augmentation des besoins a d'ailleurs été tellement importante que même les personnes en situation d'itinérance, qui habituellement évitaient les services, se sont tournées vers les refuges (Noël, 2020).

Dès le début de l'annonce de la pandémie, les refuges ont ainsi dû redoubler d'efforts pour respecter les mesures sanitaires émises par la santé publique et ainsi limiter la propagation du virus. Or, les personnes en situation d'itinérance sont très mobiles. Il devient donc difficile de connaître leurs réels comportements à l'extérieur des murs (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020a) et de retracer leurs allées et venues en cas de transmission du virus dans un refuge (Duchaine, 2020a).

Cette réalité a ainsi complexifié les missions des refuges puisque ces derniers n'avaient pas l'espace nécessaire pour que les personnes en situation d'itinérance puissent s'isoler pendant 14 jours (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020a). À titre d'exemple, en date du 24 mars 2020, une première personne en situation d'itinérance a été testée positive à la COVID-19. Faute d'endroit où s'isoler le temps d'obtenir le résultat de son test de COVID-19, elle avait dû retourner dans la communauté. Les policiers ont même dû déployer un quadrilatère pour la retrouver (Duchaine, 2020 b). Comme l'explique Fiora Crossling, directrice générale de l'Accueil Bonneau : « On dit aux gens qui se font tester de rester en quarantaine, chez soi. Mais si on n'a pas de chez-soi, on fait quoi? On se promène dans la rue » (Trudel, 2020).

Dans les faits, le respect des consignes préconisées par la santé publique a donc été un réel défi à respecter pour les personnes en situation d'itinérance, mais aussi pour les organisations. La disposition et la densité des dortoirs dans les refuges ainsi que les salles de bain partagées ne répondaient pas aux exigences sanitaires et rendaient complexe le maintien des services d'hébergement (Duchaine, 2020b; Noël, 2020). Notons que la situation aurait pu être encore pire si ceux-ci avaient dû fermer, puisque les personnes auraient été davantage dispersées et auraient été encore plus difficiles à rejoindre (Duchaine, 2020a). Il a donc fallu que les refuges s'adaptent au mieux et réaménagent les lieux afin de répondre aux mesures sanitaires.

Pour ce faire, les refuges ont dû suspendre les nouvelles admissions (Duchaine, 2020 b; Ferah, 2020b), réduire de moitié les lits d'urgence disponibles, demander aux personnes de dormir en alternance pieds-têtes les uns des autres (Duchaine, 2020a), limiter les allées et venues, prolonger les séjours et dans certains cas installer des lavabos de fortune pour qu'elles aient accès à de l'eau (Lussier, 2020). Face à une telle situation, une personne en situation d'itinérance précisait : « On est pas mal tassé, mais on n'a pas le choix. On n'a absolument rien d'autre. On essaie de rester loin les uns des autres, mais dans le dortoir, on est collés. Si quelqu'un l'a, c'est facile de l'attraper. C'est juste une question de temps » (Lussier, 2020).

Pour sécuriser les espaces communs, les refuges ont dû segmenter les présences dans ces derniers, indiquer par du marquage au sol les places dans les files d'attente (Duchaine, 2020b), distancer les chaises à la cafétéria, prolonger les périodes de repas pour servir moins de personnes en même temps et ainsi distribuer des repas à emporter pour ceux qui n'avaient pas accès aux refuges (Duchaine, 2020a). En effet, seules les personnes qui avaient un lit attribué au refuge pouvaient manger sur place (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020).

De plus, pour renforcer les actions préventives, les refuges ont dû resserrer les mesures d'hygiène en demandant à leurs usagers de se laver les mains, en nettoyant les surfaces fréquemment et en

restant à l'affût des symptômes fiévreux des personnes admises (Roy-Brunet, 2020). Néanmoins, selon Kerwin Myler, conseiller syndical à la CSN pour les 150 employés de la Mission Old Brewery, malgré les nombreux efforts déployés, les mesures mises en place n'étaient pas suffisantes pour protéger les employés (Duchaine, 2020 b), puisque plusieurs intervenants ont affirmé craindre pour leur propre santé (RAPSIM, 2020b).

4.1 Mesures d'urgence en hébergement

Pour porter main-forte aux refuges et prévenir une éclosion durant la première vague, de nouvelles ressources en hébergement ont été ajoutées pour pallier le manque de place dû à la réduction du nombre de lits et à la fermeture des services (Agence QMI, 2020a; Ferah, 2020b; Letarte, 2020). Selon Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, « On ne veut pas que ça devienne une crise sociale, tout le monde doit avoir un toit » (Pelletier, 2020).

Ces centres d'hébergement d'urgence ont été pensés afin de respecter les normes sanitaires recommandées par la santé publique. Parmi les mesures, des cubicules avec des cloisons pour assurer la distanciation physique, des lavabos et des stations de gel désinfectant ont été installés. Des aménagements ont été conçus pour accepter les animaux de compagnie (Poirier, 2020c), recevoir des couples et des femmes afin que ces dernières se sentent en sécurité (Ferah, 2020a). Par ailleurs, pour stabiliser les déplacements, il était possible de réserver un lit au refuge et d'y laisser ses effets personnels. De plus, aucune heure de départ n'était imposée le matin, contrairement aux contraintes habituelles. Toutefois, une période entre 13 h et 17 h était prévue pour assainir les lieux (Ferah, 2020a).

Rien n'était toutefois gagné puisqu'il était parfois difficile de faire respecter les mesures de prévention émises par la santé publique. Comme le souligne Émilie Fortier, directrice des services d'urgence à la Mission Old Brewery, « les (sans-abri) sont un peu plus tendus, c'est un peu plus difficile de faire passer le bien commun devant leurs besoins individuels ou leur détresse » (Iskander, 2020). Il importe ici de préciser qu'en effet, pour beaucoup de personnes en situation d'itinérance, la crise de la COVID-19 n'est une crise parmi tant d'autres :

« Et si, pour la plupart des gens, la COVID-19 est la plus grosse crise de leur vie, il faut se dire que les itinérants en ont vu d'autres, ajoute-t-il. Quand tu dois sauver ta peau tous les jours, quand tu dors dans la rue et que tu dois te protéger pour ne pas te faire battre ou violer, tu n'as pas les mêmes craintes que d'autres par rapport à un virus. » (Nadeau, 2020c)

En effet, « [l]a population de sans-abris est habituée à un haut niveau de risque. Ils ont vu leurs amis mourir d'overdoses ou de froid sous un pont » (Marin, 2020). Ceci dit, il reste que la distanciation sociale demeure tout un défi pour les personnes vivant dans un contexte d'itinérance (Nguyen, 2020a).

4.2 Réduire les risques de propagation du virus

Voyant que la propagation au sein de l'ensemble de la population s'est répandue à une vitesse grand V, le milieu communautaire a réclamé dès le début de la pandémie un centre de dépistage et de quarantaine (Corriveau et Bélair-Cirino, 2020a). L'organisme Médecins du Monde, qui déploie une clinique médicale mobile, a appuyé cette demande puisque beaucoup de personnes en situation d'itinérance avec qui travaille la clinique demandaient de se faire tester (Nadeau, 2020a).

Pénélope Boudreault, coordonnatrice des opérations, précise qu'il était impossible de faire des références dans les cliniques sans rendez-vous, que tous les endroits reposaient sur des suivis

téléphoniques et que cela devenait complexe pour la population itinérante. Par conséquent, elle souligne : « On a approché la santé publique pour offrir l'aide de la clinique mobile pour faire du dépistage. Ils nous ont répondu que, pour l'instant, ce n'était pas une solution qu'ils souhaitaient mettre de l'avant » (Nadeau, 2020a).

Pourtant, tester massivement une population permettrait d'obtenir plus d'information et ainsi mieux répondre à ses besoins (Ferah, 2020b). Néanmoins, bien que le dépistage au sein de la population itinérante n'ait pas été priorisé, d'autres mesures ont été mises en place pour réduire activement la propagation. Un hôtel a même été réquisitionné pour accueillir une trentaine de personnes itinérantes en attente d'un résultat de test de la COVID-19 (Pelletier, 2020; Tremblay, 2020). Une unité de traitement a également été déployée dans l'ancien hôpital Royal Victoria afin d'accueillir les personnes infectées (Lévesque, 2020b). En tout, c'est plus de 600 lits d'urgence qui ont été créés en l'espace d'un mois dans différents endroits durant le confinement (Ferah, 2020a).

Selon Émilie Fortier, directrice des services à l'action de la Mission Old Brewery (TVA nouvelles, 2020a), la situation était très complexe et la crise sanitaire demandait un arrimage entre les services de santé, la Ville de Montréal et les grandes ressources en itinérance. Mais qu'en était-il des personnes *unshelter*, c'est-à-dire de celles qui n'avaient pas recours aux refuges d'urgence? Comment sont-elles parvenues à s'adapter en contexte de crise sanitaire?

5. Le non-recours aux hébergements

Si un grand nombre de personnes n'ont pu avoir accès aux refuges puisque l'offre était remplie à pleine capacité (Corriveau, 2020b), plusieurs autres personnes ont préféré éviter les refuges, car elles étaient réfractaires aux règlements ou mal à l'aise dans un environnement surpeuplé (Lepage, 2020b). Ces dernières ne se sentaient pas en sécurité (Corriveau, 2020b) ou refusaient d'y avoir accès à cause de leur dépendance (Lepage, 2020b), et ce, de peur de devoir cesser de consommer (Paré, 2020a). Sylvie Boivin, directrice générale de l'organisme L'Anonyme, précise que plusieurs personnes préfèrent ainsi vivre dans une tente à leur rythme, sans contraintes et sans règles imposées (Lamontagne, 2020). Parallèlement à ces propos, ceux d'une personne itinérante sont d'autant plus éclairants :

« Dans les refuges, je me sens dénigrée, jugée, infantilisée », déplore-t-elle avant de lever les yeux au ciel. « Moi, ce que je veux, c'est une place à moi, sans couvre-feu et sans horaires. Les refuges sont un cercle vicieux, une solution temporaire à ses problèmes de longue date. » (Ferah, 2020c)

Toutefois, durant le confinement, le campement urbain n'était pas aux yeux des autorités une alternative acceptable mais plutôt tolérée, à condition que les tentes soient démontées le matin (Corriveau, 2020b). Les décideurs étaient ainsi divisés sur la question. D'un côté, le CIUSSS du Centre-Sud-de-Montréal précisait dans un communiqué que les tentes étaient :

« une option sécuritaire et préférable à un refuge, un hôtel ou un autre type d'hébergement temporaire pour une partie de la population itinérante. On insiste toutefois sur l'importance de réfléchir à des lieux définis et de respecter rigoureusement les consignes sanitaires du gouvernement. » (Lepage, 2020b)

Pour sa part, la Ville de Montréal semblait s'en inquiéter. Les enjeux de sécurité et d'hygiène, le non-respect de la distanciation physique, la cohabitation urbaine avec les autres citoyens dans les parcs, l'augmentation de la violence et du vandalisme dans les endroits où siégeaient des abris de fortune ont été des raisons suffisantes pour l'amener à refuser cette option (Lepage, 2020b). Par

conséquent, dès que le déconfinement a été enclenché, soit en date du 1^{er} juin, aucune tente n'a plus été tolérée sur le territoire. Plusieurs campements au square Cabot, au parc Morgan et à la place Émilie-Gamelin ont même été démantelés (Lauzon, 2020). Alexandre Huard, responsable du soutien aux organismes pour le Réseau de la communauté autochtone à Montréal, « s'inquiète également de ce que des gens soient désormais poussés à se cacher seuls pour dormir sous leur tente. Avec pour effet, dans le cas de ceux qui consomment, d'augmenter le risque de faire une surdose et d'en mourir à l'abri des regards » (Lepage, 2020b).

Les travailleurs de rue précisent que ces mesures répressives ont éloigné les personnes en situation d'itinérance des ressources nécessaires pour les soutenir (Magnaval et Chataigner, 2020). Elles n'avaient donc nulle part où aller. Elles ne pouvaient même pas se réfugier dans le métro, car elles se faisaient systématiquement expulser des lieux (RAPSIM, 2020b). Dans ce cas, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), la Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS) et le Réseau de la communauté autochtone à Montréal ont demandé à ce que les policiers soient indulgents envers les campements et que les autorités fassent marche arrière dans leur décision de refuser les tentes sur le territoire montréalais (Lepage, 2020b).

5.1 Campement urbain

Malgré la grande volonté des autorités de voir disparaître les tentes en milieu urbain, les campements se sont multipliés rapidement. Plusieurs se sont réunis en bordure de la rue Notre-Dame à Montréal, qui comptait, en date du 9 septembre, plus de 74 tentes (*Le Métro*, 2020). De toute évidence, la crise sanitaire a rendu visible la réelle ampleur de la problématique en itinérance (Poirier, 2020d). Selon la mairesse Valérie Plante, le nombre de personnes en situation d'itinérance aurait doublé depuis le début de la pandémie. On compterait maintenant plus de 6000 personnes dans les rues de la métropole (Poirier, 2020e). Parmi elles, plusieurs en sont à leur premier épisode d'itinérance.

5.2 Premier épisode d'itinérance

De plus en plus de personnes se retrouvent à la rue pour une première fois et ne connaissent pas les ressources à leur disposition (Poirier, 2020d) :

« C'est l'effet économique de la COVID-19 sur certaines personnes, qui avaient très peu de soutien de la famille ou des amis, et pas de coussin financier. Ce sont des personnes qui sont à la rue pour la toute première fois, et c'est très préoccupant », explique Matthew Pearce, président de la Mission Old Brewery, qui ajoute que les réductions de service dans les refuges traditionnels de la métropole ne sont pas étrangères à ces campements installés en ville. » (Radio-Canada, 2020)

On estime qu'environ 20 % des personnes qui vivent dans le campement Notre-Dame à Montréal vivraient leur premier épisode d'itinérance (Gruda, 2020). Mme Annie Aubertin, directrice de Spectre de rue, affirme desservir le double de personnes qu'à la normale depuis le début de la pandémie : « On voit des gens qu'on n'avait jamais vus. Il y a des immigrants qui sont tombés entre deux chaises, des gens qui ont été expulsés par leur colocataire, des jeunes qui sont sortis des centres jeunesse et qui n'avaient nulle part où aller... » (Paré, 2020b).

La pandémie a ainsi durement frappé les populations précaires. M. Chapman, coordonnateur de l'organisation Résilience, à Montréal, souligne qu'il aperçoit de nouveaux visages chaque jour (Marin, 2020).

5.3 Fermeture des mesures d'hébergement d'urgence

Il faut dire que la fermeture des mesures d'hébergement d'urgence, en juillet 2020, n'a pas amélioré la situation. Les personnes en situation d'itinérance n'avaient plus autant de possibilités pour se loger. Le niveau d'achalandage des refuges qui sont restés en opération dépassait leur capacité de répondre à la demande d'accès (Lamontagne, 2020).

À titre d'exemple, le 31 juillet 2020, lors de la fermeture des mesures d'urgence de l'aréna Maurice-Richard, c'est plus de 34 hommes et 30 femmes d'un YMCA qui n'avaient pas de place où se rendre. Le président de la Mission Old Brewery, Matthew Pearce, précise qu'« il faut s'assurer que si on ferme des refuges, il y ait aussi d'autres emplacements disponibles où les gens pourront facilement aller » (Ouellette-Vézina, 2020a). Le manque de place n'a fait que restreindre les personnes en situation d'itinérance dans leurs choix et ainsi multiplier les tentes dans l'espace public (Lamontagne, 2020). Toutefois, tout le monde ne tolère pas cette pratique de campement en milieu urbain, et ce n'est pas sans conséquence.

5.4 Démantèlement du campement

Le FRAPRU, qui est un regroupement québécois dont la mission est de promouvoir les droits sociaux, tout particulièrement le droit au logement, soulève que s'il y a un démantèlement, les personnes seront contraintes de se déplacer loin des ressources et devront vivre dans des conditions encore moins sécuritaires (*La Presse canadienne*, 2020). Martin Pagé, directeur de l'organisme Dopamine, ajoute qu'il s'agit d'une pratique répressive qui isole les personnes en situation d'itinérance et les expose à davantage de risque de surdoses ou de violences (RAPSIM, 2020a). Parallèlement à ce constat, il importe de considérer que cette situation vient augmenter la brutalité policière, le stress, l'anxiété de perdre leurs effets personnels et la difficulté de les retracer, et contribue considérablement à la perte de leurs repères (Lepage, 2020b).

Néanmoins, face à l'ampleur de la situation et en dépit de ces conséquences, la Ville de Montréal a démontré une ferme intention de démanteler le campement Notre-Dame pour relocaliser les occupants dans des refuges (Goudreault, 2020). Pour assurer des places en hébergement, en date du 31 août 2020, la Ville a ouvert à nouveau un refuge d'urgence pouvant accueillir 65 personnes. Celui-ci s'est rempli à pleine capacité dès son ouverture (*Le Métro*, 2020). Malgré le manque de place, peu de personnes du campement ont voulu le quitter : « Ces derniers refusent de retourner dans ces lieux (refuges) où ils se font traiter comme des chiens. Nous, ce qu'on veut, c'est un logement pour tous. Un toit sur la tête. Pas des refuges » (Gobert, 2020).

En effet, certaines personnes préfèrent vivre en marge que d'utiliser les refuges en place, tandis que d'autres souhaitent avoir un logement, mais n'en ont pas les moyens (Poirier, 2020d). Selon Sylvie Boivin, directrice de l'Anonyme :

« le campement de fortune est une option qui se vaut au même titre qu'un refuge. Si les gens s'y sentent en sécurité, on ne voit pas la nécessité de le défaire. D'autant plus qu'il manque de solutions pour ces sans-abri en quête de toit, juge-t-elle. L'option du refuge ne convient pas à tous et les logements abordables et diversifiés ne sont pas suffisants. On met beaucoup de sous quand il s'agit de faire des mesures d'urgence, mais ça fait des années qu'on dit qu'il manque de logements adaptés à Montréal. » (Lepage, 2020d)

Selon le député bloquiste de Longueuil–Saint-Hubert, Denis Trudel, qui a visité le campement de la rue Notre-Dame :

« Ce parc de tentes n’aurait jamais existé si l’argent du fédéral avait été livré comme dans les autres provinces. On aurait plus de logements sociaux, on aurait pu rénover des logements et on aurait logé les gens. La preuve, c’est qu’il y a ici beaucoup de néo-itinérance, des gens qui n’ont jamais fait ça avant. » (Ouellette-Vézina, 2020b)

Devant l’ampleur de la problématique et le manque d’alternatives pour plusieurs personnes en situation d’itinérance, aucun démantèlement n’a donc été prévu pour déloger les tentes. La mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante, précisait d’ailleurs que la force ne sera pas une option pour faire disparaître le campement « La mairesse espère plutôt que les campeurs partiront d’eux-mêmes pour se rendre dans d’autres ressources. Une personne en situation d’itinérance, ça peut être plein de raisons qui l’ont amenée à la rue, et ça demande donc des solutions et un accompagnement qui est adapté » (Labbé, 2020). Toutefois, à l’heure actuelle, la Ville de Montréal est en train de déployer un plan d’hébergement d’urgence hivernale, mais le collectif³ « On ne laisse personne derrière » craint que ces ressources ne rejoignent pas l’ensemble des personnes qui vivent dans les campements ou n’adhèrent pas aux structures mises en place (Bacro, 2020).

CONCLUSION

La pandémie a affecté l’ensemble de la population et n’a guère épargné les personnes en situation d’itinérance, ce qui a rendu les inégalités sociales de plus en plus flagrantes. Malgré les efforts déployés pour ne laisser personne derrière, il reste que la sécurité et la dignité des personnes en situation d’itinérance ont été gravement atteintes durant cette période. En effet, les mesures émises par la santé publique étaient tellement difficiles à appliquer pour plusieurs organisations qu’elles sont venues restreindre les ressources offertes aux personnes en situation d’itinérance.

Il est certes difficile pour les décideurs d’admettre qu’ils n’ont pas accordé suffisamment d’attention avant la pandémie pour développer des solutions viables et durables pour répondre aux besoins des personnes en situation d’itinérance, et ce, incluant celles qui n’ont pas recours aux refuges. Cette crise sanitaire nous a rappelé à quel point l’offre de logements sociaux n’était pas suffisante et que les hébergements ne répondaient pas à l’ensemble de la population itinérante. En effet, l’offre était peut-être adaptée à certaines personnes capables de vivre dans un encadrement plus strict et restreignant, mais pour celles qui n’étaient pas en mesure de cadrer dans les services et de respecter les règles sanitaires, la situation soulevait d’importants défis, et ce, encore plus en contexte de pandémie. Celles-ci devaient occuper l’espace public 24 h sur 24 sans avoir de répit de la rue et en étant davantage confrontées à la répression policière. Leurs possibilités de fuir la rue et de se réfugier étaient pratiquement nulles. La perte d’accès aux commerces et la fermeture de plusieurs organismes sont venus déstabiliser leur routine et ainsi affecter leurs conditions de vie et de santé.

Les campements auraient été une avenue à considérer, mais également à soutenir à titre de mesure d’urgence. Iain De Jong (2020), dans une présentation de l’Alliance canadienne pour mettre fin à l’itinérance, précise qu’en temps de pandémie, comme le préconise la santé publique, il importe de limiter les déplacements des personnes en situation d’itinérance. Pour ce faire, il faut mettre à leur disposition des terrains où elles peuvent s’installer sans craindre de voir leur abri démantelé. Il importe également de leur donner accès à des stations sanitaires. Selon De Jong, il serait impératif de créer un environnement stable et sécuritaire qui permettrait de rejoindre les personnes vivant

3 Regroupement d’organismes communautaires sur l’île de Montréal.

à l'écart du système, ce qui aiderait également à mieux planifier, prioriser et mettre en place les services permettant de répondre aux besoins les plus criants des personnes qui n'ont pas de chez-soi. Selon le collectif « On ne laisse personne derrière », les campements respectent le concept de bulle promu par le gouvernement du Québec et réduisent les déplacements. Il serait donc important de mettre fin aux démantèlements puis de rendre disponibles l'eau potable, des toilettes, des douches et un service de buanderie et ainsi leur offrir des haltes chaleur à proximité (Bacro, 2020).

« Un démantèlement, ça veut dire éloigner les personnes, isoler les personnes. On est en contexte de pandémie, de crise du logement. On a une recrudescence des surdoses. Démanteler des installations, c'est mettre la santé des personnes à risque. »

Il est impossible de rester indifférent aux enjeux que vivent les personnes en situation d'itinérance durant une pandémie. Bien que ce portrait tiré des médias ne reflète pas toujours la réalité, puisque ceux-ci sont souvent portés à focaliser bien plus sur les mauvais coups que sur les bonnes actions, il importe de considérer leur regard sur les enjeux actuels. Nous ne pouvons passer sous silence, toutefois, que ce portrait ne dépeint pas l'ensemble des réalités existantes et que les médias ne se sont pas préoccupés des problématiques vécues par la communauté LGBTQ2S ainsi que par la population des Premières Nations. De toute évidence, ce regard sur la situation pandémique n'est pas complet et nous aurions grand avantage à mieux le documenter.

Ceci dit, la première vague, qui est actuellement derrière nous, nous a permis de réaliser à quel point notre société est fragile. En effet, cette crise sanitaire a mis au premier plan les besoins criants des personnes en situation d'itinérance, comme le souligne Serge Lareault :

« Tous s'entendent sur une chose : la crise aura permis de démontrer l'urgence de mieux aider les plus démunis » (Nadeau, 2020 b) et ce dernier « espère qu'après la crise, la société aura appris à aborder l'itinérance autrement. Selon lui, il faut réellement qu'on soit capable d'avoir un logement pour tous, ça ne nous aide pas en tant que société d'avoir des gens aussi mal pris. » (Noël, 2020)

73

Le milieu de l'itinérance se doit vraiment d'apprendre de cette crise sanitaire. Depuis de nombreuses années, les différentes instances se contentent d'appliquer de simples pansements, sans arrêter la réelle hémorragie qui a de graves conséquences sur la vie et la santé des personnes qui vivent dans la rue. Parmi les leçons à tirer, on constate que l'offre de services actuelle est engorgée et que les personnes qui n'ont pas accès à un chez-soi ni à des ressources d'hébergement adaptées à leur réalité se retrouvent sans soutien.

Il ne s'agit pas de se réinventer complètement, car certaines mesures mises en place répondent déjà aux besoins de plusieurs personnes en situation d'itinérance. Toutefois, il faut innover, et penser en dehors de la boîte, mais surtout faire preuve de flexibilité pour s'adapter rapidement aux changements sociaux et sanitaires et ainsi répondre à l'ensemble de la population itinérante. Il importe de mettre en place une gradation de services permettant aux personnes en situation d'itinérance d'arriver à trouver des ressources adaptées à leur réalité et ainsi les aider à avancer à leur rythme vers ce qu'elles souhaitent atteindre comme niveau de bien-être. Pour ce faire, nous devons leur céder la parole et leur offrir la possibilité de prendre part à la mise en place des solutions. Elles sont les mieux placées pour soulever leurs réels besoins et repérer les failles d'un système qui ne leur permet pas de trouver le soutien nécessaire dans leur situation.

Il est plus que temps de poser des actions concrètes pour en venir à implanter de meilleures pratiques en manière d'itinérance. La société dispose des ressources nécessaires pour y parvenir; il suffit d'avoir une volonté d'alléger la bureaucratie pour pouvoir agir rapidement, tout en instaurant des

mesures durables. Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de justice sociale. Les personnes en situation d'itinérance n'ont toujours pas accès aux mêmes ressources que le reste de la population pour avoir un chez-soi et vivre en toute sécurité. L'égalité des chances n'est pas la même pour tous. Nous devons agir rapidement pour faire face à cette triple crise sanitaire, du logement et des surdoses afin d'assurer la santé globale des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

ABSTRACT:

In the midst of a health crisis, reduced resources are making it nearly impossible for the homeless to comply with the requirements of Santé Publique (Quebec public health authorities). The social circumstances with which they are confronted could have serious consequences that will or can aggravate pre-existing social and economic inequalities. Based on a critical analysis of material published in the French-language press, this article aims to reflect the pandemic context facing Montreal's homeless population during the first wave (between the lockdown and deconfinement). More specifically, the objective of this article is to understand the challenges faced by the homeless on a personal, social and economic level, address the blatant shortcomings of the situation with regards to accommodations and, lastly, generate discussions on the realities facing the homeless who have no access to shelter during this critical time.

KEYWORDS:

Pandemic, homelessness, unshelter

RÉFÉRENCES

- Agence QMI (2020a, 20 avril). « COVID-19 : de nouvelles ressources pour les itinérants de Montréal », *Journal de Montréal*, Actualité/Société. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/04/20/covid-19-de-nouvelles-ressources-pour-les-itinerants-de-montreal>
- Bacro, L. (2020, 23 octobre). « Des tentes qu'on ne voit pas », *La Presse*, Itinérance. En ligne : https://plus.lapresse.ca/screens/1b643e5b-827d-4d78-84e0-05148c2cb0a4__7C__0.html?fbclid=IwAR0ZN0PiSeHfTKMi0nM76sYUiyUCGyaJqCBSYPQ3MLXSRTq2oDWJu-zG0
- Bertrand, K. (2020, 22 août). « Genre et intervention en dépendance en contexte de pandémie auprès de personnes en situation de précarité sociale : le projet GID-COVID », Synthèse préliminaire des connaissances : réponse rapide, 64 p. En ligne : https://iud.quebec/sites/iud/files/media/document/VF%20GID-COVID%20-%20IRSC%20-%20Synth%C3%A8se%20pr%C3%A9liminaire%20des%20connaissances_22.08.2020.pdf
- Boudreault, Z. (2020, 6 octobre) « Mobiliser pour offrir des tentes aux itinérants », *Métro*. En ligne : https://journalmetro.com/actualites/montreal/2532709/mobilisation-pour-offrir-des-tentes-aux-itinerants-a-montreal/?fbclid=IwAR3M8wgbWmW8fMvhU4U2XzglmavbZgBp_ktRP2qATEOJAm1hahDOcWXEFc4
- Corriveau, J. et M. Bélaïr-Cirino (2020a, 18 mars). « Les refuges pour itinérants sur le qui-vive », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/575163/coronavirus-les-refuges-pour-itinerants-sur-le-qui-vive>
- Corriveau, J. et M. Bélaïr-Cirino (2020b, 28 mars). « Montréal veut éviter une crise humanitaire », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/575901/point-de-presse-francois-legault-27-mars>
- Corriveau, J. (2020a, 31 mars). « Premier décès à Montréal d'un itinérant atteint du coronavirus », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/sante/576090/premier-deces-a-montreal-d-un-itinerant-atteint-du-coronavirus>
- Corriveau, J. (2020b, 9 avril). « Donner des tentes aux itinérants, une fausse bonne idée? », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/576689/donner-des-tentes-aux-itinerants-une-fausse-bonne-idee>

- Cousineau, M.-E. (2020, 8 juin). « L'ancien hôpital Royal-Victoria ferme ses portes aux itinérants », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/sante/580417/fermeture-de-l-ancien-hopital-royal-victoria-les-itinerants-iront-ailleurs>
- Coutu, S. (2020, 27 mars). « Coronavirus : fermeture de trois centres d'injection supervisée à Montréal », *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1689168/coronavirus-covid-19-fermeture-centres-injection-supervisee-montreal>
- Deland, M. (2020, 13 avril). « Covid-19 : des itinérants tendent une perche aux automobilistes », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/04/13/covid-19-des-itinerants-tendent-une-perche-aux-automobilistes>
- Duchaine, G. (2020a, 18 mars). « Refuge pour itinérants : si quelqu'un tousse, tout le monde l'attrape », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-18/refuge-pour-itinerants-si-quelqu-un-tousse-tout-le-monde-l-attrape>
- Duchaine, G. (2020b, 24 mars). « Un itinérant déclaré positif à la COVID-19 à Montréal », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-24/un-itinerant-declare-positif-a-la-covid-19-a-montreal>
- Ferah, M. (2020a, 23 avril). « Mobilisation fulgurante pour convertir un aréna en refuge », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-23/mobilisation-fulgurante-pour-convertir-un-arena-en-refuge>
- Ferah, M. (2020b, 13 mai). « Les refuges temporaires pour sans-abris sous surveillance », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-05-13/les-refuges-temporaires-pour-sans-abri-sous-surveillance>
- Ferah, M. (2020c, 4 septembre). « Campement Notre-Dame : pas l'intention de bouger de sitôt », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-09-04/campement-notre-dame-pas-l-intention-de-bouger-de-sitot.php>
- Fortin, J.-L. (2020, 27 mars). « Covid-19 : Valérie Plante décrète l'état d'urgence sanitaire à Montréal », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/27/covid-19--la-mairesse-de-montreal-valerie-plante-fait-le-point>
- Gagné-Coulombe, L. (2020, 19 juin). « Les itinérants montréalais souffrent d'un manque de ressources pendant la pandémie », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/06/19/les-itinerants-montrealais-souffrent-dun-manque-de-ressources-pendant-la-pandemie>
- Giguère, U. (2020a, 11 avril). « Des contraventions pour rassemblement données à des jeunes de la rue », *Le Devoir*. En ligne : www.ledevoir.com/societe/576897/des-contraventions-pour-rassemblement-donnees-a-des-jeunes-de-la-rue
- Giguère, U. (2020b, 12 avril). « Au square Cabot, des centaines de repas par jour pour ceux dans le besoin », *La Presse canadienne*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/576910/au-square-cabot-des-centaines-de-repas-par-jour-pour-ceux-dans-le-besoin>
- Giguère, U. (2020c, 15 avril). « Montréal ouvre des haltes pour les sans-abris », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-04-15/montreal-ouvre-des-haltes-pour-les-sans-abri>
- Giguère, U. (2020d, 15 avril). « COVID-19 : des contraventions jugées discriminatoires », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-15/covid-19-des-contraventions-jugees-discriminatoires>
- Girouard, C. (2020, 2 mai). « Quand la crise souligne le caractère essentiel d'un service essentiel », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/577957/organismes-communautaires-en-itinerance-quand-la-crise-souligne-le-caractere-essentiel-d-un-service-essentiel>
- Gober, C. (2020, 24 août). « Itinérants de Notre-Dame : on est des humains, pas des chiens », *Journal du Métro*. En ligne : https://journalmetro.com/actualites/montreal/2504548/notre-dame/?fbclid=IwAR3YGTVMtn1KSPKKnkxyTZgkxulR8mwsAm4J5pALOjEzBGM_L67W37ltQ
- Goudreault, Z. (2020, 26 août). « Itinérance : le campement sur Notre-Dame remplacé par un refuge », *Le Métro*. En ligne : <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2503635/itinerance-le-campement-sur-notre-dame-remplace-par-un-refuge/>
- Gouvernement du Canada (2020). *Maladie à coronavirus (COVID-19) : mise à jour sur l'écllosion*. En ligne : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html?utm_campaign=gc-hc-sc-coronavirus2021-ao-2021-0005-396055228&utm_medium=search&utm_source=bing-ads-1255642771032572&utm_content=text-fr-&utm_term=covid
- De Jong, I. (2020, 7 avril). *Serving and Supporting Unsheltered Homeless Persons During COVID-19*, National Alliance to End Homelessness, Org Code, Webinaire.

- Gruda, A. (2020, 28 septembre). « La tempête parfaite », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/debats-editoriaux/2020-09-28/itinerance-et-covid-19/la-tempete-parfaite.php>
- Iskander, E. (2020, 17 mars). « Dure période pour les personnes itinérantes », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/17/dure-periode-pour-les-personnes-itinerantes-1>
- Labbé, J. (2020, 27 août). « Plante promet que le campement illégal ne sera pas démantelé de force », *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1729692/camping-notre-dame-demantelement-homa-mairesse-montreal->
- Labrecque, A. (2020, 11 mars). « COVID-19 : l’OMS déclare l’état de pandémie », *Québec Science*. En ligne : <https://www.quebecscience.qc.ca/sante/covid-19-oms-pandemie/>
- Lalancette, C. (2020, 30 août). « Démantèlement du Camping Notre-Dame : une trentaine de tentes sont toujours sur le site », *24 heures*. En ligne : <https://www.24heures.ca/2020/08/30/demantelement-du-camping-notre-dame--une-trentaine-de-tentes-sont-toujours-sur-le-site>
- Lamontagne, N. T. (2020, 28 juillet). « Des sans-abris plantent leur tente en ville », *Journal de Montréal*. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2020/07/28/des-sans-abris-plantent-leur-tente-en-ville?fbclid=IwAR0ZpDsS8o0FZcjWc_WNkYJpBzWSV_1nuM4p-r_-yEpK3H6X6173Ftpwe84
- La Presse canadienne (2020, 28 août). « Le FRAPRU s’oppose au démantèlement d’un campement de sans-logis à Montréal », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/584980/le-frapru-s-oppose-au-demantelement-d-un-campement-de-sans-logis-a-montreal>
- Lauzon, V. (2020, 29 juillet). « Square Dézéry : des campements temporaires de sans-abri tolérés par la Ville », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-07-29/square-dezery-des-campements-temporaires-de-sans-abri-toleres-par-la-ville.php>
- Lefebvre, M. (2020a, 27 mars). « Métropole en quarantaine? “Comme toute Montréalaise, ça m’inquiète”, dit la mairesse Valérie Plante », *QUB RADIO, Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/27/possibilite-de-quarantaine-dans-la-metropole-comme-toute-montrealaise-ca-minquiete-dit-la-mairesse-valerie-planté>
- Lefebvre, M. (2020b, 30 mars). « Montréal en état d’urgence sanitaire : le SPVM est prêt à toute éventualité », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/30/montreal-en-etat-durgence-sanitaire-le-spvm-est-pret-a-toute-eventualite>
- Lepage, G. (2020a, 20 mars). « Coronavirus : le Royal Victoria accueillera des patients itinérants », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/sante/575461/l-hopital-royal-victoria-accueillera-des-patients-atteints-de-la-covid-19>
- Lepage, G. (2020b, 5 juin). « Tolérance zéro pour des campements d’itinérants à Montréal », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/580289/montreal-tolerance-zero-pour-des-campements-d-itinerants>
- Lepage, G. (2020d, 1^{er} septembre). « Statu quo au campement de la rue Notre-Dame », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/585147/montreal-le-campement-notre-dame-est-toujours-en-place>
- Le Métro (2020, 9 septembre). « Notre-Dame : de plus en plus de tentes, et un nouveau refuge déjà plein ». En ligne : <https://journalmetro.com/local/hochelaga-maisonnette/2511839/notre-dame-de-plus-en-plus-de-tentes-et-un-nouveau-refuge-deja-plein/>
- Letarte, M. (2020, 15 avril). « Des besoins matériels et humains », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/577135/-des-besoins-materiels-et-humains>
- Lévesque, K. (2020a, 31 mars). « Montréal accentue son aide auprès des itinérants », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-31/montreal-accentue-son-aide-aupres-des-itinerants>
- Lévesque, K. (2020b, 20 mars). « Unité d’isolement pour itinérants au Royal Victoria », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-20/unite-d-isolement-pour-itinerants-au-royal-victoria>
- Lévesque, K. (2020c, 17 mars). « Montréal adapte ses services à la COVID-19 », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-17/montreal-adapte-ses-services-a-la-covid-19>
- Loiseau, C. (2020, 29 mai). « Deux centres d’hébergement évacués », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/05/29/deux-centres-dhebergement-evacues>
- Lussier, J. (2020, 26 mars). « Essentielles guerrières », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/debats-opinions/2020-03-26/essentielles-guerrieres>

- Magnaval, A. et M. Chataigner (2020, 22 mai). « Je pense qu'il va y avoir des dégâts : l'après-covid redouté par les organismes communautaires », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/05/22/je-pense-quit-va-y-avoir-des-degats--lapres-covid-redoute-par-les-organismes-communautaires>
- Manseau-Ruel, A. (2020, 31 août). « Démantèlement du campement de la rue Notre-Dame : "J'ai peur que ça vire mal" », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-08-31/demantelement-du-campement-de-la-rue-notre-dame-j-ai-peur-que-ca-vire-mal.php>
- Marin, S. (2020, 30 juillet). « La COVID-19 a mené des gens à la rue et rendu encore plus dure la vie des itinérants », *L'actualité*. En ligne : <https://lactualite.com/actualites/la-covid-19-a-mene-des-gens-a-la-rue-et-rendu-encore-plus-dure-la-vie-des-itinerants/?fbclid=IwAR2lq0dtPAytChtLFFwxjfquuacfnY540dXP4avm6ioJWenCxZZ-ZlfqbLc>
- Mary, J.-M. (2020, 29 juillet). « Vague de surdoses à Montréal », *Radio 98,5*. En ligne : https://www.985fm.ca/audio/322658/vague-de-surdoses-a-montreal-jean-francois-mary-de-cactus-montreal-sonne-lalarme?fbclid=IwAR2kV_FTGIoZ4sPUHbCTcEpOJgwIMV0NYqr4sikKIOir9fHGPNPX1xYlAtBY
- Nadeau, J. (2020a, 27 avril). « Sur la route avec les cliniques mobiles », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/sante/577769/sur-la-route-avec-les-cliniques-mobiles>
- Nadeau, J. (2020b, 1^{er} juin). « Répit de courte durée pour les personnes itinérantes à Montréal », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/579956/montreal-repit-de-courte-duree-pour-les-personnes-itinerantes>
- Nadeau, J. (2020c, 6 juin). « Montée de l'intolérance citoyenne face aux itinérants à Montréal et Laval », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/580343/montee-de-l-intolerance-citoyenne-face-aux-itinerants>
- Nguyen, M. (2020a, 27 mars). « Difficile de faire respecter les distances chez les sans-abris », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/27/difficile-de-faire-respecter-les-distances-chez-les-sans-abri>
- Noël, B. (2020, 8 avril). « COVID-19 : urgence pour les sans-abris », *Journal de Montréal*. En ligne : www.journaldemontreal.com/2020/04/08/covid-19-urgence-pour-les-sans-abris
- Ouellette-Vézina, H. (2020a, 5 août). « Itinérance : appel à un moratoire sur la fermeture des ressources d'urgence », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-08-05/itinerance-appel-a-un-moratoire-sur-la-fermeture-des-ressources-d-urgence.php>
- Ouellette-Vézina, H. (2020b, 22 août). « Itinérance : le campement d'Hochelega n'est que "la pointe de l'iceberg" », *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-08-22/itinerance-le-campement-d-hochelaga-n-est-que-la-pointe-de-l-iceberg.php>
- Paré, É. (2020a, 20 avril). « La drogue empêche des itinérants symptomatiques de se rendre à l'hôpital », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/04/20/la-droque-empêche-des-itinerants-symptomatiques-de-se-rendre-a-lhopital>
- Paré, É. (2020b, 14 juin). « Drogues et itinérance : l'été sera chaud à Montréal », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/06/14/drogues-et-itinerance-lete-sera-chaud-a-montreal>
- Pelletier, G. (2020, 31 mars). « COVID-19 : trois nouveaux centres pour itinérants ouvrent leurs portes à Montréal », *24 heures*. En ligne : www.journaldemontreal.com/2020/03/31/covid-19-trois-nouveaux-centres-pour-itinerants-ouvrent-leurs-portes-a-montreal
- Petrovich, J. C., Hunt, J. J., North, C. S., Pollio, D. E. et E. R. Murphy (2020). « Comparing Unsheltered and Sheltered Homeless: Demographics, Health Services Use and Predictors of Health Services Use », *Community mental health journal*, vol. 56, n° 2, 271- 279.
- Poiré, A.-M. (2020, 8 mai). « Des familles utilisent les services pour itinérants », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/05/08/des-familles-utilisent-les-services-pour-itinerants>
- Poirier, Y. (2020b, 15 avril). « COVID-19 : Trois fois plus d'itinérants atteints à Montréal », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/04/15/covid-19--trois-fois-plus-ditinerants-atteints-a-montreal-1>
- Poirier, Y. (2020c, 24 avril). « L'aréna Maurice Richard transformé en refuge pour sans-abri », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/04/24/larena-maurice-richard-transforme-en-refuge-pour-sans-abri-1>
- Poirier, Y. (2020d, 28 juillet). « Des itinérants campent près du centre-ville », *TVA Nouvelles*. En ligne : <https://www.journaldequebec.com/2020/07/28/des-itinerants-campent-pres-du-centre-ville-1?fbclid=IwAR3C5K9FmH84ysEyKI2k38z13wDN-BbLROnqjTlrcBYphD9rN2PCVp8GJdg>

- Poirier, Y. (2020e, 18 septembre). « L'itinérance a doublé à Montréal depuis le début de la pandémie, *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/09/18/litinerance-a-double-a-montreal-depuis-le-debut-de-la-pandemie>
- Radio-Canada (2020, 29 juillet). « Des “nouveaux itinérants” installent des campements dans les rues de Montréal ». En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/tout-un-matin/segments/entrevue/190593/campement-itinerants-notre-dame-montreal>
- RAPSIM (2020a, 3 juin). *Itinérance en temps de COVID-19 : le RÉSEAU, le RAPSIM et la TOMS joignent leurs voix pour réclamer la tolérance des campements à Montréal*, communiqué de presse. En ligne : <http://rapsim.org/2020/06/03/itinerance-en-temps-de-covid-19-le-reseau-le-rapsim-et-la-toms-joignent-leurs-voix-pour-reclamer-la-tolerance-des-campements-a-montreal/>
- RAPSIM (2020b). *Itinérance à Montréal et COVID-19 : les organismes communautaires à bout de souffle*, communiqué de presse. En ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/itinerance-a-montreal-et-covid-19-les-organismes-communautaires-a-bout-de-souffle-824021893.html>
- Roncarati, J. S., O'Connell, J. J., Hwang, S. W. Bagget, T. P., Cook, E. F., Krieger, N. et G. Sorensen (2020). « The Use of High-Risk Criteria to Assess Mortality Risk among Unsheltered Homeless Persons », *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*, vol. 31, n° 1, février 2020, 441-454.
- Roy-Brunet, B. (2020, 11 mars). « Coronavirus : Mission Bon Accueil redouble de prudence », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/11/coronavirus-mission-bon-accueil-redouble-de-prudence>
- Tremblay, J. (2020, 30 mars). « Un des hôtels du Quartier des spectacles réquisitionné pour abriter des itinérants », *Journal de Montréal*. En ligne : www.journaldemontreal.com/2020/03/30/un-des-hotels-du-quartier-des-spectacles-requisitionne-pour-abriter-des-itinerants
- Trudel, R. (2020, 29 mars). « Covid-19 : au moins trois cas positifs chez les itinérants », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/29/covid-19--un-nombre-important-de-personnes-itinerantes-contaminees>
- TVA nouvelles (2020a, 24 mars). « Premier cas de la Covid-19 à la Mission Old Brewery », *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/24/premier-cas-de-la-covid-19-a-la-mission-old-brewery-1>